



# MAJUSCULES

Lettres de la Société pédagogique vaudoise  
Allinges 2, 1006 Lausanne, tel. 021/617 65 59

J.A.B

1000 Lausanne 19

Retour : SPV, cp 127

1000 Lausanne 19

paraît 4 à 6 x l'an

## Appel à votre fidélité

Bien plus que l'assemblée statutaire de la SPV, c'est l'envoi des cotis' qui constitue le véritable examen de passage de votre comité cantonal ! Or cette année est particulière : nous avons le sentiment d'avoir donné le maximum, d'avoir pleinement joué notre rôle, à votre service et au service de l'Ecole... Pourtant les enjeux et les tensions sont devenus si terribles que nous ne sommes pas certains d'obtenir votre reconnaissance et votre fidélité.

En matière de conseil et de défense des membres, nous avons réussi à remplacer l'irremplaçable Georges Gilliéron : notre secrétaire général Christian Rabin a de plus proposé, suite aux réflexions d'un groupe de travail SPV, une procédure en cas de conflit dans un établissement scolaire, qui pourrait servir dans tout le canton et également permettre de diminuer le Burn Out lié à ce genre de situations. A ce propos, la SPV, après avoir été la principale instigatrice du questionnaire sur la pénibilité, a été la seule association à taper du poing sur la table, afin que commence l'analyse et la synthèse de cette enquête, après plusieurs mois de tergiversations du DFJ.

Quant au principal chantier pédagogique de la SPV, à savoir la mise en oeuvre d'EVM, il faut signaler que, alors que vous étiez souvent suroccupés à gérer le quotidien, nos associations professionnelles et le Comité cantonal ont dénoncé sans relâche les errements, participé aux nombreuses commissions du SENEPS, veillé à vos conditions de travail et obtenu des aménagements. Ainsi, des propositions concrètes, permettant de diminuer la surcharge des collègues à temps partiels obligés de suivre l'ensemble des formations et des colloques d'établissement, ont-elle été bien reçues au SENEPS. De même, la SPV a réclamé à de nombreuses reprises que le SENEPS transmette des directives claires et précises permettant de faciliter votre travail : harmonisation de la terminologie pour l'évaluation, contenu des programmes, fixation des objectifs de fin de cycle, par exemple.

Enfin, après plus de 10 ans de travaux DFJ-SPV, le Grand Conseil a adopté la Loi sur la HEP : un dossier bien compliqué, qui touche pourtant directement notre formation continue. La HEP est l'illustration parfaite de la nécessité de pouvoir disposer - grâce à vos cotis - de professionnels ayant la possibilité d'approfondir un sujet aussi complexe avec le précieux concours des collègues militants. Au bilan : l'intervention de la SPV jusqu'au Grand Conseil, avec à la clé neuf amendements sur dix adoptés, une HEP ambitieuse, un crédit supplémentaire de 5 millions obtenus pour la fin des formations à EVM, ainsi que la reconnaissance explicite par les députés de la nécessité d'augmenter les bourses des étudiants.

Loin de nous l'idée de nous congratuler en petit comité et de nous "vautrer" dans l'auto-satisfaction. Tout n'est de loin pas résolu et il faudra encore de nombreuses interventions pour atteindre nos/vos objectifs. Toutefois, nous sommes certains que, grâce à la SPV, votre situation d'enseignant(e)s est bien meilleure que si nous n'étions pas intervenus.

Merci de nous permettre de continuer.

Mise au point	p. 2	COTISATIONS 2000
Fonds de secours	p. 2	Vous recevez avec ce bulletin "Majuscules" votre bordereau de cotisation. Merci d'utiliser en priorité le bulletin informatisé ci-joint. Cependant, si vous préférez payer par tranches, n'hésitez pas à commander des bulletins supplémentaires au secrétariat au No de téléphone suivant : 021 / 617 65 59.
Tout sur vos salaires	p. 3	
Cotisations 2000	p. 4	
Avantages des membres	p. 7	
Chômage	p. 8	
Les Info' du SG	p. 9	
Liste de nos partenaires		



**Mise au point**

**les "ambitions" du président**

Engagé par la SPV en août 1990, j'y aurai bientôt passé 10 années, sur les 12 dont il est convenu au maximum. Dès 1994, j'ai dû renoncer à ma nomination à Gland, d'où un statut précaire, mais libre comme l'oiseau sur sa branche (normal pour un Martinet !). Dès lors, à chaque moment de tensions pédagogiques ou syndicales, d'aucuns me prêtent des ambitions au sein du Département ou dans la «politique»... (C'est vrai qu'il est plus aisé de discréditer une personne que d'argumenter sur le fond !).

Vous qui payez vos cotis à la SPV êtes en droit de savoir que :

1. je puis vous assurer sur l'honneur ne jamais avoir bradé vos intérêts sur l'autel de mon plan de carrière
2. le comité veille, débat et prend en compte ce risque potentiel de dérapage à chaque échéance importante.

J'espère cependant que chacun comprendra que, le jour venu, je passerai la main - sans avoir aujourd'hui la moindre idée sur ma destination - avec le sentiment d'une totale loyauté à votre égard.

Philippe Martinet

**Rappel**

**Fonds de secours de la SPV**

A tout membre actif de la SPV sont offertes les prestations du Fonds de secours "en cas d'impossibilité momentanée de subvenir normalement à son existence ou à celle de sa famille" (Art. 3).

Ainsi, sur demande dûment motivée, vous pouvez obtenir :

- une allocation aux malades et accidentés de 3 mois minimum et 2 ans maximum en cas de diminution de traitement jusqu'à concurrence de fr. 1'000.- par mois;
- une prise en charge de votre cotisation SPV;

et avec l'approbation du Conseil d'administration du Fonds qui examine soigneusement chaque cas :

- un prêt avec ou sans intérêt;
- un don en nature;
- une aide financière occasionnelle.


De plus en cas de décès, une allocation de fr. 4'000.- plus fr. 700.- par enfant à charge de moins de 25 ans, est allouée.

Christian Rapin

**PUB**

**AXA ASSETS**  
 gestion de fortune sur mesure

Dynamisez votre épargne, profitez du cadre fiscal privilégié de l'assurance vie et bénéficiez de la performance des fonds de placement AXA dès 5000.- francs.



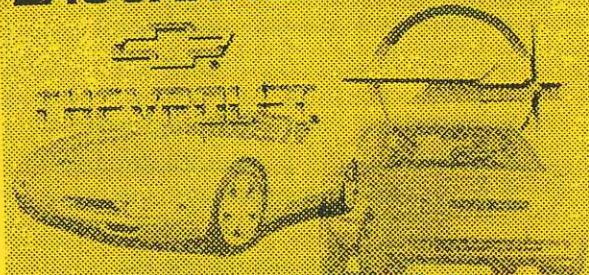
ASSURANCES

Pour tous renseignements  
 Tel. 021/614 73 20 - Fax 021/614 74 02  
 Avenue de Cour 26 - 1007 Lausanne

Toutes les pub insérées dans ce bulletin présentent des partenaires commerciaux ayant accepté de concéder des rabais particuliers aux membres SPV.

**RAMUZ - EDELWEISS**  
**OPEL**

**LAUSANNE - MORGES**



- EXPOSITION PERMANENTE DES DERNIÈRES NOUVEAUTÉS DANS NOTRE SHOWROOM
- TRAVAIL PROFESSIONNEL ET SOIGNÉ DANS NOS ATELIERS ET CARROSSERIE
- MAGASIN DE PIÈCES DÉTACHÉES ET ACCESSOIRES
- ...ET BIEN SÛR NOTRE PARC D'OCCASIONS AVEC PLUS DE 300 VOITURES

*venez faire votre choix!*

Avenue de Morges 139, Lausanne Tel. 021 625 31 31  
 Place Dufour 1, Morges Tel. 021 832 12 12

Une entreprise du groupe Erb



**Tout sur vos salaires**

**I. TRAITEMENT**

a) Indexation

Les salaires ont été indexés à raison de 1.25%, avec un minimum garanti de Fr. 605.- pour une activité à plein temps.

b) Echelle des salaires 2000

Un minimum de six mois entiers d'activité au service de l'Etat est indispensable pour avoir droit à une augmentation annuelle; cette dernière est attribuée sous réserve, évidemment, de ne pas dépasser le maximum de la classe finale de fonction.

**II FIDELITE**

a) Gratification d'ancienneté

Après 25 ans d'activité au service de l'Etat : fr. 2000.- au maximum (au taux d'activité moyen des cinq dernières années).

**III ALLOCATIONS FAMILIALES**

a) Allocation pour enfant jusqu'à 16 ans : fr. 1'920.- (fr. 160.-/mois).

b) Allocation de formation professionnelle jusqu'à au plus tard 25 ans : fr. 2'580.- (fr. 215.-/mois).

c) Allocation complémentaire pour famille nombreuse dès trois enfants à charge : fr. 2'280.-/mois (fr. 190.-/mois pour le 3ème ... et les suivants ! Limite à 25 ans).

d) Allocation de naissance

Montant fixe : fr. 1'600.-

**IV RETENUES**

a) AVS, AI, APG

5.05% sur tous les éléments de la rétribution, à l'exception des allocations familiales.

b) Chômage

1.5% sur le même traitement que celui soumis à l'AVS, ceci jusqu'à concurrence de fr. 8'900.- de salaire mensuel (106'800.-/an).

1% sur la tranche dépassant ce montant.

c) Caisse de pensions

8% du traitement cotisant qui correspond au traitement de la fonction (13ème salaire compris) dont il faut soustraire la déduction de coordination de fr. 12'060.-.

d) Assurances accidents

0.858% du traitement soumis à l'assurance chômage comme contribution au paiement de la prime pour les accidents non professionnels. Le plafond pour la cotisation est porté à Fr. 106'800.- brut par an ou Fr. 8'900.- par mois.

e) Convention salariale pour 2000

Une "contribution de solidarité" est prélevée sur la totalité du traitement (13ème y compris), par tranches, selon le barème suivant :

- 1% jusqu'à fr. 70'000.-
- 1.5% de fr. 70'001 à 90'000.-
- 2% de fr. 90'001.- à 110'000.-
- 2.5% au-delà de fr. 110'001.-

De plus, un jour de congé non payé sera retiré en décembre sur le 13ème salaire à raison de 1/30 du traitement mensuel.

Vous pouvez vérifier votre salaire en vous aidant de l'extrait de l'échelle des traitements ci-dessous.

En cas de doute, le secrétariat vous renseignera volontiers : 021/617 65 59

Extrait de l'échelle des traitements dès le 1.1.2000

Classes	Traitement		Augmentation annuelle
	Minimum	Maximum	
13	48968.-	65'773.-	1'681.-
14	50'695.-	68'356.-	1'766.-
15	52'431.-	71'035.-	1'860.-
16	54'172.-	73'459.-	1'929.-
17	56'032.-	76'340.-	2'031.-
18	57'771.-	79'337.-	2'157.-
19	59'509.-	82'449.-	2'294.-
20	61'368.-	85'689.-	2'432.-
21	63'144.-	89'051.-	2'591.-
22	64'934.-	92'547.-	2'761.-
23	66'849.-	96'151.-	2'930.-
24	68'636.-	99'871.-	3'124.-
25	70'432.-	103'744.-	3'331.-
26	71'987.-	107'769.-	3'578.-
27	73'897.-	111'952.-	3'806.-
28	75'800.-	116'299.-	4'050.-

PUB

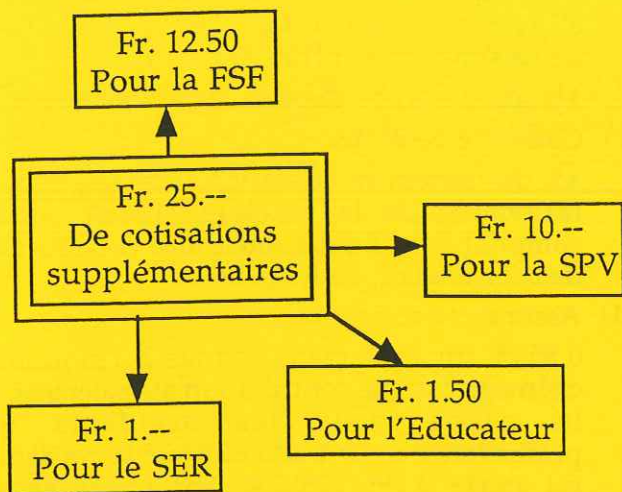


**Rechtsschutz  
 Protection Juridique  
 Protezione Giuridica**

le partenaire  
 du bon DROIT



**Cotisations 2000**



Comme vous pouvez le constater, l'augmentation des cotisations SPV se répartit dans quatre secteurs.

Celle de la FSF est principalement due à la diminution de membres du fait du retrait de certaines associations parties fonder un autre syndicat, voici deux ans.

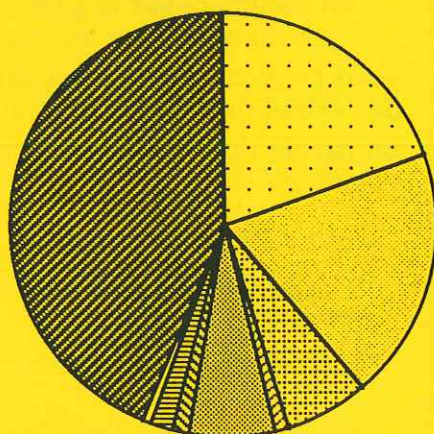
Celle de l'Educateur permet de compenser l'introduction de la TVA, alors que celle du SER, de moindre importance, permettra à notre faîtière pédagogique d'assurer son rôle aux niveaux romand, suisse et international. Additionnées, elles représentent 60% de l'augmentation totale.

Quant à celle de la SPV, elle permet principalement de compenser le surcroît d'engagement de la SPV aux niveaux pédagogique, corporatif et en particulier syndical.

En effet, l'organisation d'assemblées, de manifestations, voire d'avantage coûte, non seulement du temps et de l'énergie, mais de l'argent. De plus, elle permettra également de contrebalancer l'augmentation du coût de la vie.

Votre cotisation n'est pas entièrement consacrée à la SPV et demeure la plus basse des associations faisant partie du SER.

Répartition de la coti 2000 pour un taux d'activité de 76 à 100%



- SER Fr. 63.--
- ▨ Educateur Fr. 61.50
- ▩ FSF Fr. 20.--
- ▧ Groupes locaux Fr. 4.--
- ▦ Assoc. prof. Fr. 20.--
- ▤ Fonds de secours Fr. 5.--
- ▣ CAP Fr. 5.--
- ▢ RC Fr. 2.--
- ▧ SPV Fr. 139.50

Total : Fr. 320.--

Vous pouvez constater, dans le diagramme ci-dessus, que la part de cotisation qui lui est réservée est inférieure à la moitié de ce que paient les membres dont le taux d'activité se situe entre 76 et 100%. Elle tombe à environ 25% pour les membres dont le taux d'activité oscille entre 1 et 25%.

Dans ces conditions, avec une cotisation annuelle moyenne de Fr. 118.-- par membre (tous taux d'activité confondus), la SPV assure non seulement le salaire de 3 permanents (2,7 postes), des membres du Comité cantonal (0,5 poste), mais assume les frais administratifs de la société, ainsi que tous ceux liés à son bon fonctionnement.

Enfin, il est bon de rappeler que la cotisation SPV n'a pas été réactualisée depuis 1997.

**Votre argent est donc bien géré et bien placé !**



**Partenaires commerciaux SPV**

Pour vos achats en librairie, papeterie ou bureautique, choisissez de préférence ...



**MACHINES DE BUREAU  
 SERVICE TECHNIQUE  
 PAPETERIE - MEUBLES**

Av. d'Echallens 81, 1004 Lausanne  
 20% sur papeterie, fax, machines à écrire,  
 calculatrices, meubles de bureau, photocopieurs,  
 imprimantes, articles spéciaux (prix nets exceptés)

**AMIGUET-MARTIN**

St-Antoine 7, 1800 Vevey  
 Pl. Centenaire 3, 1860 Aigle  
 10% de rabais sur papeterie,  
 bureautique et librairie, sauf sur  
 actions spéciales




**MACHINES  
 MEUBLES DE BUREAU  
 PAPETERIE  
 COPY-SERVICE  
 HÉLIO-SERVICE**

**R. CRUCHON**  
 Tél. 021 881 11 33-28 12  
 079 290 28 12  
 Fax 881 58 04

**NOUVEAU:**  
 Photocopie laser couleur

10% de rabais papeterie, mobilier  
 et machines de bureau

**BAUER RENENS S.A.**

PAPETERIE ORGANISATION DE BUREAU LIBRAIRIE

Rte de Crissier 1, 1020 Renens  
 10% de rabais sur la papeterie, librairie,  
 cartographie, le matériel et le mobilier de  
 bureau, sans restriction d'actions spéciales ou  
 de soldes

**Librairie RIVIERA**

Centre commercial de Rennaz-Villeneuve,  
 1847 Rennaz

10% de rabais sur livres scolaires,  
 parascolaires et littérature; rabais  
 supplémentaire par commande de  
 plusieurs exemplaires



Rue Centrale 10, 1003 Lausanne  
 Pl. de l'Hôtel de Ville 1, 1800 Vevey  
 Gd-Rue 54, 1820 Montreux  
 10% de rabais  
 à partir de Fr. 20.- d'achat

**FOETISCH SA Maurice et Pierre**  
 Rue de Bourg 6, 1003 Lausanne  
 5 à 20% de rabais

Une petite envie de musique, à assouvir chez ...

**SCANAVINI Patrice**

Rte de Renens 4, 1008 Prilly  
 10% de rabais sur les pianos




**Votre partenaire pour  
 tous vos instruments  
 de musique à Morges!**

Notre monde est musicien! RUE DE LA GARE 28 CH-1110 MORGES TEL. 021/801 38 84

5 à 15% de rabais sur les instruments et  
 le matériel




Tout pour votre voiture à ...

**Ets Ramuz et Garage Edelweiss SA** 

Av. de Morges 139, 1004 Lausanne Pl. Dufour 1 A, 1110 Morges  
 5 à 10% de rabais selon le modèle (Prix nets exceptés)

 **AUTO-MATERIEL 2000 S.A.**  
**N. Castella** En Budron A 14 - 1052 Le Mont  
 Tél. 021/651 20 20 - Fax 021/653 18 00  
 E-Mail : am2000@swireb.ch  
 Anker Bank Lüsserne - Compt. 24384.10.001.02  
 CCP 16-138782-2 10 à ~~35~~<sup>30</sup>% de rabais

**OPEL** 

Qua. de la Thièle 30  
 1400 Yverdon-les-Bains  
 Tél. 024/424 01 24

**Garage Bouby-Rolls SA**  
 Garage et Carrosserie - Réparations toutes marques

10% à l'achat d'une voiture neuve (prix nets exceptés) + une surprise à la livraison

**Garage JEAN-PIERRE SCHWEITZER**  
 (Peugeot)  
 Rte Industrielle 12, 1860 Aigle  
 12,5% de rabais  
 à l'achat d'un véhicule neuf  
 (Prix nets exceptés)

 **GARAGE BRUNO FILISETTI**  
 Rue de Lausanne 47, 1020 Renens  
 10% de rabais sur le matériel et les réparations  
 Vente des Mazda à prix nets, mais rabais spécial de quantité


**GARAGE P.A. FORESTIER**  
 Réparations - Entretien  
 Vente toutes marques  
 1027 Lonay  
 13% de rabais à l'achat d'un véhicule neuf (Toutes marques)



**ESSO (Schweiz)**

Stations service à Aigle, Bursins, Chavannes-Renens, Chavornay, La Tour-de-Peilz, Lausanne, Morges, Nyon, Oron-La-Ville, Paudex, Renens, Rolle, Romanel, Vevey et Yverdon  
 ESSO Card gratuit, 2 cts de rabais au litre

Des vins de qualité. chez ...



Alain Neyroud  
 Rte du Vignoble 28  
 1803 Chardonne  
 10% cash

**DERUAZ A. et P.**  
 Les Chantailles  
 1180 Tartegnin  
 10% cash ou 8% sur facture

*Champagnes Distribution*  
 Rue Bauma 16, 1462 Yvonand  
 Prix spéciaux SPV selon liste

**Appel à tous**

Le comité cantonal a chargé le secrétariat d'améliorer l'offre des rabais obtenus grâce à la carte de membre en l'étendant si possible à l'ensemble des principales localités du canton. Vous pouvez apporter votre contribution en signalant au secrétaire général tout commerçant avec lequel vous avez discuté de cette possibilité et qui est prêt à négocier.



**Etre membre SPV, quels avantages ?**

**A quoi sert la SPV ?**

**Quel est l'intérêt pour un(e) enseignant(e) de payer une telle cotisation ?**

Il faut savoir qu'en tant que membres de la SPV, vous êtes :

Au niveau pédagogique :

- représenté(e)s et défendu(e)s par le comité cantonal SPV, dont l'avis est très souvent pris en considération lors de l'élaboration de Loi, Règlement, programme, matériel pédagogique, ...
- représenté(e)s par le comité d'une association professionnelle qui défend les intérêts sectoriels des ses membres

Au niveau corporatif :

- conseillé(e)s, voire accompagné(e)s par le Secrétaire général en cas de contestation de votre enseignement par des parents, un directeur ou une commission scolaire
- défendu(e)s par la protection juridique de la SPV en cas de plainte déposée contre vous dans le cadre professionnel

Au niveau syndical :

- défendu(e)s par la Fédération des Sociétés de Fonctionnaires (FSF), une des 3 faitières

syndicales vaudoises reconnues comme partenaires du Conseil d'Etat

- Abonné(e)s à la feuille d'information interne de la FSF "Syndicalement Vôtre"

De plus,

- en cas de matériel scolaire détérioré, la RC professionnelle SPV intervient
- en cas de diminution de salaire due à la maladie ou à un accident, une aide financière du Fonds de secours de la SPV est versée jusqu'à concurrence de Fr. 1'000.- par mois
- en cas de décès, une allocation unique de Fr. 4000.-, ainsi que de Fr. 700.- par enfant aux études ou en apprentissage jusqu'à 25 ans, est versée au survivant direct

Enfin, chaque membre SPV bénéficie de :

- l'adhésion de fait au Syndicat des Enseignants Romands (SER) qui défend vos intérêts corporatifs et pédagogiques aux niveaux romand, suisse, voire international
- l'abonnement à un journal professionnel de qualité, "l'Edicateur", source d'informations pédagogiques, corporatives et syndicales et tribune pour chacun(e)
- l'abonnement à "Majuscules", feuille d'information interne de la SPV
- la possibilité d'obtenir des rabais dans divers commerces du canton (Cf p. 5, 6, 7 et 10)
- la possibilité d'obtenir un conseil global en assurance (maladie, chose, ...), assorti de rabais intéressants grâce à Courtage SA, le courtier en assurances de la SPV

**Partenaires commerciaux SPV**

**NOUVEAU VISA - EUROCARD**

La CORNER BANK à Lugano offre aux membres de la SPV, pour les cartes VISA et EUROCARD une diminution de 50% du prix annuel de leur carte.

Cette offre est valable aussi bien pour les possesseurs actuels de ces deux cartes de crédit auprès de la CORNER BANK que pour les futurs. Pour obtenir le formulaire d'inscription téléphonez au 021 / 617 65 59 ou faxer au 021 / 617 96 30.



**Vous avez perdu vos clés !!!**  
Grâce à BIK AG, partenaire commercial de la SPV, vous avez une chance réelle de les retrouver !!!

Prix au détail normal : Fr. 68.--  
Prix spécial SPV : Fr. 39.80

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à la SPV



## Chômage des enseignants : procédure à suivre

Cet article a déjà paru dans l'Éducateur No 5 d'avril 1999. Toutefois, au vu de l'importance du sujet pour les enseignants temporaires, il semblait nécessaire de l'éditer une deuxième fois, ne serait-ce que pour rendre service à une minorité de membres.

↳ Dès le mois de mai, en cas de non reconduction du contrat de durée limitée ou en cas de doute à ce sujet, faire quelques offres d'emploi spontanées par mois, écrites, téléphoniques ou sur rendez-vous. Cette mesure est également valable au DFJ en s'inscrivant sur la liste des maîtres temporaires et celle des remplaçants à l'office des enseignants. Il est également possible de s'inscrire, si intérêt, au SES et faire des offres spontanées dans des institutions.

Ne pas oublier de consigner les dates, lieux, Nos de téléphone et personnes rencontrées, ainsi que les photocopies des offres d'emploi écrites, afin de pouvoir transmettre ces renseignements à l'office de l'emploi.

↳ Soyez attentif au fait que :

- a) un faible abaissement du nombre de périodes plusieurs années consécutives ne vous donnera droit à aucune compensation financière;
- b) de même une trop forte diminution d'horaire pourra vous pénaliser l'année suivante en cas de non reconduction de contrat.
- c) d'autre part, il est impératif de pouvoir être disponible au minimum quatre demi-journées par semaine pour être considéré comme plaçable par l'office de chômage et par là-même compléter vos revenus par une participation proportionnelle de votre caisse de chômage, jusqu'à concurrence des 70 ou 80% du dernier salaire.

↳ S'annoncer au plus tard à la mi-juillet à l'office du travail de votre commune de

domicile qui vous orientera vers l'ORP régional pour un bilan et une recherche d'emploi en fonction de votre profil.

↳ Rappel : les cinq premiers jours de chômage ne sont pas rétribués. Le versement des indemnités de chômage fera suite à l'examen de votre dossier, ce qui implique plus d'un mois d'échéance avant le premier versement.

La démarche de recherche spontanée d'emploi doit se poursuivre en juillet, août et jusqu'à l'obtention d'un emploi de longue durée. De plus, en cas de contrat de durée limitée inférieure à l'année scolaire, il est impératif de poursuivre les offres d'emploi durant les 3 mois précédant la cessation de l'activité.

Il faut profiter de suivre le maximum de cours de formation en cas de chômage persistant, notamment tous les recyclages et les formations spécifiques à EVM (Centre de Perfectionnement et de la Formation (CPF), Rte du Signal 11, 1018 Lausanne).

### L'assurance indemnité perte de gain

Tous les collègues temporaires sont invités à souscrire une assurance indemnité perte de gain auprès de leur caisse maladie en introduisant un différé variant en fonction de leur nombre d'années de service à l'Etat de Vaud (Cf Disposition d'application 5.2 du Statut de la fonction publique).

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le secrétariat SPV aux heures d'ouverture de bureau au 021 / 617 65 59 ou vous procurer le guide du demandeur d'emploi "Je cherche un emploi" à l'ORP de votre région ou à l'office du travail de votre commune.



## Les INFO' du SG

## CHOMAGE ET PARTAGE DU TEMPS DE TRAVAIL

Année scolaire 2000-2001

Le nombre de collègues, risquant encore d'être touché(e)s par le chômage lors de la rentrée scolaire 2000-2001 étant très bas, le comité cantonal a décidé d'interrompre cette action du Fonds de Secours SPV, qui a pris en charge, pendant 7 années consécutives, une partie du rachat de la Caisse de pensions sur les périodes cédées à un éventuel chômeur complet ou partiel (8% pour les membres bénéficiant de la participation de l'Etat ou de 12% pour les autres).

Ce n'est pas de gaieté de cœur que le CC a été amené à prendre cette décision, lourde de conséquences pour les membres qui bénéficiaient de cette mesure, mais vu le nombre croissant de membres, en arrêt de travail prolongé, bénéficiant d'une aide financière mensuelle du Fonds de secours pouvant aller jusqu'à Fr. 1000.-- par mois pendant 2 ans, c'est dans ce domaine que le besoin est le plus pressant. De plus, il faut souligner le fait que l'Etat n'a jamais voulu reprendre à son compte un système pourtant solidaire et incitatif.

Le CC remercie chaleureusement les collègues qui ont accepté de partager leur temps de travail les années précédentes et espère qu'ils/elles comprendront les motifs de sa décision.

## Enclassement 2000 - 2001

La SPV veille attentivement au respect de la Loi et du Règlement en matière d'effectif de classe. Toutefois, il arrive que les normes ne soient pas respectées et que toute une année, un(e) collègue en subisse les conséquences, l'ouverture d'une classe supplémentaire étant toujours très problématique en cours d'année scolaire.

Il faut donc agir avant la fin de l'année scolaire et informer la SPV dès que vous êtes au courant d'une possibilité de non-respect par les autorités locales en téléphonant au 021 / 617 65 59 ou par fax au 021 / 617 96 30.

L'an dernier, jusqu'au dernier jour, des ouvertures ont pu être négociées !

## Quelques dates à agender

AD ouverte de la SPV	24 mai 2000
Assemblée générale de la FSF	25 mai 2000
Assemblée des délégués SER	17 juin 2000

## Prolongation de vacances

Les avions décollent et atterrissent en fonction de leur horaire et non du début ou de la fin de vacances des enseignant(e)s vaudois(es).


C'est pourquoi, assurez-vous, avant de signer un quelconque contrat avec une agence de voyage, soit que les dates de votre voyage coïncident avec celle de vos vacances, soit que l'autorité locale accepte un départ anticipé ou retour retardé (3 jours pour le directeur, une semaine pour la commission scolaire).

Sinon, vous risquez de voir votre salaire amputé, non seulement des jours manqués, mais de l'ensemble du temps de vacances, ce qui peut représenter une sacrée somme.

Une telle pratique est le fait du Service du personnel de l'Etat de Vaud. Elle ne s'appuie sur aucun texte, Loi ou Règlement, mais quant on sait qu'il est quasiment impossible de les contester, je souhaite bonne chance à celui ou celle qui tenterait l'aventure !!!



Partenaires commerciaux SPV



LA CLEF D'UN  
SOMMEIL  
IDEAL...

**IDEALIT**  
SARL

Av. Dapples 17  
1006 Lausanne  
10% de rabais



**CC**  
**MEUBLES**

20% cash  
3% enlèvement  
Montage gratuit

Un ameublement de qualité à ...



**VITOLIT**

Riond-Bosson 10, 1110 Morges  
10% de rabais

Un équipement sportif à  
la hauteur, chez ...



Linge de maison - Linge - Rideaux

**COUPY** SA

Madeline 4 - 1003 Lausanne  
021/312 78 66

Face Hôtel de Ville - 12 - Riond-Bosson à 100m.

**FRANÇOIS-SPORTS SA**  
 Grand-Rue 62, 1110 Morges  
 10% sur le matériel et la  
 confection  
 (Prix nets et soldes exceptés)



**FIBÉ**  
PERSONNALISE  
L'OBJET

Ch. du Fau-Blanc 20C  
1009 Pully  
3 à 15% de rabais



**PHARMACIE  
DES ARCADES**  
Rue du Midi 10 1020 Renens

Rabais de 10% sur la parfumerie, la  
parapharmacie et les médicaments  
non réglementés.



**PHARMACIE  
DU CROSET**  
CENTRE COMMERCIAL

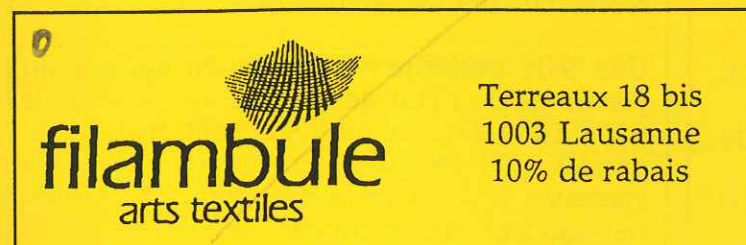


1024 ECUBLENS  
TÉL. (021) 691 50 91  
FAX (021) 691 50 28



**Jallut**  
PEINTURES

à Lausanne, Nyon,  
Vevey, Villeneuve  
et Yverdon  
10% de rabais



**filambule**  
arts textiles

Terreaux 18 bis  
1003 Lausanne  
10% de rabais



**SCHULTHESS**

Av. de Provence 12  
1007 Lausanne  
Rabais de 25%